

20240023

Département de l'Hérault
Arrondissement de Béziers

COMMUNE D'OUPIA

Arrêté portant permis de travaux

Le maire de la commune d'OUPIA

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2212-2 et L 2213-1;

Vu la demande de **L'entreprise ARTS ET FACADES 34210 OLONZAC** en date du 17 Avril 2024 qui souhaite effectuer des travaux de réfection de la façade du 18 bis avenue de la Mairie pour le compte de la Mairie d'Oupia, nécessitant la pose d'un échafaudage en occupant temporairement le domaine public,

Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures dans le but de garantir la sécurité du public pendant les travaux ;

ARRETE :

Article 1^{er} : Du vendredi 19 Avril 2024 au 17 Mai 2024 inclus, l'Entreprise ARTS ET FACADES est autorisée à procéder à la pose d'un échafaudage pour des travaux de réfection de façade d'une maison située au 18 bis avenue de la Mairie pour le compte de la Mairie d'Oupia ;

Article 2 : Ces travaux nécessiteront les dispositions suivantes :

Sécurité : Afin d'assurer la sécurité, le stationnement devant le 18 et le 18 bis avenue de la mairie sera interdit ;

La signalisation nécessaire sera installée sur le site concerné par L'Entreprise ARTS ET FACADES ;

Article 3 : L'Entreprise ARTS ET FACADES occupera temporairement le domaine public et veillera à préserver les droits des tiers ;

Article 4 : Monsieur Le Commandant de la Brigade de Gendarmerie d'OLONZAC ainsi que tous les services de Police et tous les agents assermentés sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Oupia, le 17/04/2024

Le Maire

Laurie GOMEZ

